

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) Mr REVELON Pierre

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : la Marcotte

rue des écoles

39600 ARBOIS

à partir du 16/05/2025 au 16/05/2025 entre 17:00 h. et 21:00 h.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07/03/2025

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté SB-25 · 64

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

Mr REVELON Pierre

M. (1)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : la Marcotte

rue des écoles

39600 ARBOIS

à partir du 16/05/2025 à 17:00 au 16/05/2025 à 21:00

à l'occasion de (3) CONCERT DE PRINTEMPS

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

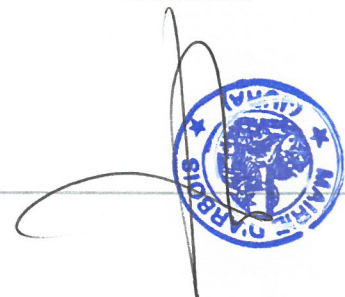
le 07/03/2025

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.



Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire,

Je soussigné(e), (1) Mr REVELON PIERRE

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : La MARCOTTE

Rue des écoles

39600 ARBOIS

à partir du 24/05/2025 au 24/05/2025 entre 09:00 h. et 17:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 07/03/2025

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté **SB-25 • 65**

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

M. (1) Mr REVELON Pierre

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : La MARCOTTE

Rue des écoles

39600 ARBOIS

à partir du 24/05/2025 à 09:00 au 24/05/2025 à 17:00

à l'occasion de (3) FETE DE L ECOLE

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 07/03/2025

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

